

LE MOCI

GLOSSAIRE 2022 DES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES AU COMMERCE INTERNATIONAL

Glossaire des formations initiales

AACSB : Association to Advance Collegiate Schools of Business

L'AACSB est une association américaine délivrant une accréditation reconnue dans le monde entier aux meilleures universités et écoles de commerce. Quelque 1 700 écoles ou universités réparties dans 100 pays sont membres de l'AACSB, ce qui suppose de respecter quelques critères peu contraignants (notamment de payer sa cotisation). Et 890 établissements de 58 pays sont accrédités: ce label est obtenu après un contrôle, le plus souvent assez rigoureux, de la qualité de l'école et de la formation.

Liste des établissements consultable sur : <https://www.aacsb.edu/>

AMBA : The Association of MBAs

AMBA est un organisme basé au Royaume-Uni qui accrédite les programmes de Master of Business Administration des business schools. AMBA accrédite seulement les programmes de MBA, DBA et masters, et non les écoles dans leur globalité. Les programmes de plus de 260 programmes sont labellisés AMBA dans plus de 75 pays.

Liste des établissements consultable sur : <https://www.associationofmbas.com/>

Bachelor. Diplôme de niveau bac + 3, proposé par les écoles de commerce.

BUT (Bachelor universitaire de technologie). À partir de la rentrée 2021,

ex-DUT, délivré dans un Institut universitaire de technologie (IUT). Il s'agit d'un cursus intégré en trois ans, qui correspond à l'obtention de deux diplômes : le DUT au bout de deux ans et le BUT au bout de trois ans.

BTS. Brevet de technicien supérieur. Il se prépare en section de technicien supérieur dans un lycée. 145 spécialités sont proposées, dont le commerce international.

Cadre national des certifications

professionnelles. Nouvelle nomenclature à laquelle l'ensemble des ministères et organismes certificateurs doivent se référer pour déterminer le niveau de qualification des certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le niveau 1 correspond aux savoirs de base, le CAP à un niveau 3, le master à un niveau 7 et le doctorat à un niveau 8.

CGE. Conférence des grandes écoles. Association (loi 1901) de grandes écoles d'ingénieurs, de management, toutes reconnues par l'État et délivrant un diplôme national sanctionnant au moins cinq ans d'études après le baccalauréat.

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Formations supérieures implantées en lycée pour préparer en deux ans les élèves aux concours.

Contrat d'apprentissage. Il permet à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP, dans le cadre de la formation initiale. L'âge maximum pour y être éligible est rehaussé de 25 à 29 ans et les embauches pourront avoir lieu tout au long de l'année. La durée minimale du contrat est abaissée d'un an à six mois et il est désormais possible de réaliser une partie du contrat à l'étranger, dans la limite d'un an.

Diplôme. Il s'obtient à partir de l'obtention d'un certain nombre de crédits. Ainsi la licence correspond à 180 crédits et le master à 300 crédits. Les crédits sont capitalisables. Ils sont définitivement acquis quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.

Diplôme visé. Diplôme délivré par une école reconnue par l'État.

DBA (Doctorate in business administration). Programme qui allie l'expérience pratique d'un manager dans son entreprise et une réflexion théorique, de recherche. Il ne débouche pas sur le diplôme français de doctorat, sauf à ce que la formation soit associée à une école doctorale.

DUT (diplôme universitaire de technologie). Diplôme intermédiaire du BUT, obtenu après deux ans de formation dans un cursus qui compte trois années d'études.

EQUIS (European Quality Improvement System).

Il s'agit d'un système d'accréditation spécialisé dans les écoles de commerce ou de management. L'accréditation est accordée par la *European Foundation for Management Development* (EFMD). Il n'est donc pas délivré par une organisation publique nationale ou européenne mais par un organisme privé à but non lucratif, basé à Bruxelles, qui se finance grâce aux cotisations que lui versent ses membres. EQUIS a d'ores et déjà accrédité 186 établissements

dans 44 pays différents. Pour obtenir l'accréditation, l'école doit démontrer un haut niveau général de qualité dans ses activités, mais également un important degré d'internationalisation. Ce label atteste de la qualité d'une institution dans son ensemble, en fonction de critères comme son degré d'internationalisation, la qualité de sa recherche et de ses programmes de formation continue, ainsi que ses liens avec le monde professionnel.

Liste des établissements consultable sur : <https://www.efmdglobal.org/accreditations/business-schools/equis/>

EFMD Accredited Programme.

Il s'agit d'un nouveau label de l'EFMD (EFMD Programme Accreditation System) lancé en août 2019, qui permet à une institution accréditée EQUIS, de mettre en avant l'un de ses programmes. En 2020, l'ESCP Business School et SKEMA Business School ont ainsi fait le choix de ne plus briguer le label AMBA pour leurs programmes MBA, et ont opté, afin de les valoriser, pour ce nouveau label.

Grade. Niveau certifié indépendamment des disciplines ou spécialités : niveau licence (bac + 3), master (bac + 5) ou doctorat (bac + 8).

IAE. Instituts d'administration des entreprises. Ce sont les écoles de management des universités. Il en existe 35 en France, regroupant plus de 500 000 diplômés. Elles délivrent notamment des licences professionnelles, et d'autres diplômes nationaux de niveau LMD.

Licence. En trois ans après le bac ou six semestres, ce diplôme universitaire associe plusieurs disciplines dans chaque grand domaine de formation.

Licence professionnelle. En trois ans après le bac, ce diplôme a été mis en place en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, afin de permettre l'insertion professionnelle des jeunes. Il comprend 12 à 16 mois de stage en entreprise.

LMD. Licence, master, doctorat. Il s'agit de l'organisation harmonisant les cursus d'enseignement supérieur européens.

Master. Cette appellation recouvre à la fois un grade universitaire (le M de LMD) au niveau bac + 5 et un diplôme universitaire.

Master of business administration (MBA). Référence sur le marché de la formation internationale des dirigeants, le MBA n'est pas un diplôme d'État, ce qui implique que chaque établissement est libre en matière d'admission ou de contenu des programmes. D'où une qualité très inégale des programmes.

Master of science (MSc). Ce label de la Conférence des grandes écoles (CGE) désigne un programme de 18 mois ouvert à des étudiants étrangers de niveau bac + 3 ou bac + 4, mais aussi à des étudiants français qui souhaitent internationaliser leur

cursus. Ces programmes coexistent avec des masters of science non labellisés par la CGE.

Mastère spécialisé (MS). Ce label créé par la Conférence des grandes écoles (CGE) certifie des formations à vocation professionnelle proposées par ses écoles membres. Le MS s'effectue en un an et est ouvert aux bac + 5 (éventuellement bac + 4).

Mooc (Massive Open Online Courses). Ces « cours en ligne ouverts et massifs » sont délivrés sur une plateforme Internet, à laquelle les personnes inscrites se connectent. Ils prennent la forme de vidéos, documents interactifs et peuvent être accompagnés d'exercices ainsi que d'espaces d'échanges interactifs.

Liste des programmes accrédités EFMD : <https://www.efmdglobal.org/accreditations/business-schools/efmd-accredited/>

Glossaire des formations continues

APEC (Association pour l'emploi des cadres). Association privée paritaire financée par les cotisations des cadres et des entreprises. Elle accompagne et conseille les cadres dans la recherche de leur premier emploi et la construction de leur parcours professionnel.

Bilan de compétences. Démarche d'analyse et d'évaluation du parcours, des capacités, des éléments de motivation, des compétences professionnelles et personnelles d'un salarié afin de définir un projet professionnel adapté à son profil et aux réalités du marché de l'emploi afin de l'orienter vers la formation adéquate.

Blending learning. Mode d'apprentissage qui alterne entre des sessions à distance en ligne (e-learning, visioconférences...) et des séances en présentiel, qui réunissent formateurs et participants dans le même espace.

Conseil en évolution professionnelle. Service d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé (organisé sur le temps libre du salarié) accessible à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle : formation, mobilité, création d'activité.

Contrat de professionnalisation. Contrat de travail incluant une formation en alternance afin d'acquérir une qualification professionnelle enregistrée au RNCP, reconnu dans les classifications d'une convention collective nationale de branche ou figurant sur la liste ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle. Jusqu'à la fin décembre 2021, une expérimentation permet de conclure un contrat de professionnalisation en vue d'acquérir des compétences définies par l'employeur en accord avec le salarié. Sa durée est de 6 à 12 mois, mais peut être portée à 36 mois pour certains publics prioritaires.

CPF (Compte personnel de formation).

Ce compte permet aux salariés de se former tout au long de leur vie professionnelle quelle que soit leur situation ou leur contrat de travail. Il est alimenté automatiquement à la fin de chaque année à proportion du temps de travail réalisé. Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est alimenté en euros (500 euros annuels, 800 euros pour les moins qualifiés) dans la limite de 5 000 euros (8 000 euros pour les moins qualifiés). L'utilisation du CPF relève de la seule initiative du salarié.

CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) et CQPI (certificat de qualification professionnelle inter branches).

Certification métier reconnue par les entreprises d'une ou de plusieurs branches professionnelles, qui atteste l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier donné.

CVAE (congé pour validation des acquis l'expérience).

Tout salarié ou agent public justifiant d'une expérience professionnelle d'un an (24 mois pour une personne en CDD) peut demander à son employeur un congé pour préparer la validation des acquis l'expérience ou participer aux épreuves de validation. Sa durée maximale est de 24 heures par validation.

DIF (Droit individuel à la formation). Ce dispositif a été supprimé au 1^{er} janvier 2015, remplacé par le CPF. Les heures acquises au titre du DIF peuvent être utilisées jusqu'au 31 décembre 2020, elles sont monétisées à hauteur de 15 euros par heure, comme les heures CPF acquises jusqu'en 2018.

Executive MBA. Programme qui s'adresse à des dirigeants ou futurs dirigeants qui souhaitent rester en poste. Les cours se déroulent en temps partagé sur une durée variant généralement entre 16 et 24 mois et la plupart des programmes proposent des séminaires à l'étranger.

France Compétences. France compétences est depuis le 1^{er} janvier 2019, la nouvelle

autorité nationale en charge du financement et de la régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle remplace les quatre instances nationales précédentes (Copanef, Cnefop, CNCP et FPSPP).

Formation certifiante. Une formation certifiante permet d'obtenir un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle (CQP ou CQPI).

Formation diplômante. Une formation diplômante permet d'obtenir un diplôme national (BTS, licence pro, master, doctorat...) ou un diplôme d'État (permettant d'exercer une profession donnée comme kinésithérapeute ou infirmier).

Formation inter-entreprises. Formation délivrée à des stagiaires provenant de plusieurs entreprises.

Formation intra-entreprise. Formation délivrée aux salariés d'une même entreprise ou d'un même groupe et adaptée à leurs besoins spécifiques.

Master of business administration (MBA).

Référence sur le marché de la formation internationale des dirigeants, le MBA n'est pas un diplôme d'État, ce qui implique que chaque établissement est libre en matière d'admission ou de contenu des programmes. D'où une qualité très inégale des programmes.

MOOC (Massive Open Online Courses).

Ces « cours en ligne ouverts et massifs » sont délivrés sur une plateforme internet, à laquelle les personnes inscrites se connectent. Ils prennent la forme de vidéos, documents interactifs et peuvent être accompagnés d'exercices ainsi que d'espaces d'échanges interactifs.

Opérateur de compétences (Opc).

Depuis le 1^{er} avril 2019, 11 opérateurs de compétences remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés

(Opca). Leur mission évolue avec l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions. Ils ont pour mission de financer l'apprentissage et les contrats de professionnalisation, d'aider les branches professionnelles à construire les certifications professionnelles, de favoriser la transition professionnelle des salariés ainsi que d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

OPMQ (Observatoires des métiers et qualifications). Ils ont pour mission d'assurer le suivi et l'anticipation de l'évolution des métiers et qualifications ainsi que de détecter les métiers émergents au sein d'une ou plusieurs branches professionnelles.

Plan de développement des compétences. Nouvelle appellation du plan de formation il fait apparaître une nouvelle distinction entre formations « obligatoires » (celles qui conditionnent l'exercice d'une activité ou d'une fonction en application d'une convention internationale ou de dispositions légales et réglementaires) et formations à l'initiative de l'employeur.

Projet de transition professionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le projet de transition professionnelle permet aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession de financer des formations certifiant en lien avec leur projet. Pour en bénéficier le salarié doit justifier d'une ancienneté de 24 mois, dont 12 mois dans l'entreprise. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les CPIR financent les projets de transition professionnelle.

Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A). Nouveau dispositif remplaçant la période de professionnalisation, il vise à faciliter l'évolution ou la réorientation professionnelle, via une formation en alternance visant une qualification reconnue. Destinée aux titulaires d'un CDI ou d'un contrat unique d'insertion (CUI) à durée indéterminée, la Pro-A est mise en œuvre à l'initiative de l'employeur ou du salarié et se

déroule selon les mêmes règles et durée que le contrat de professionnalisation.

RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). Il répertorie les diplômes et titres à finalité professionnelle et les certificats de qualification professionnelle. Les titres de niveau I correspondent à un bac +5 et plus, les titres de niveau II correspondent à un bac+3, les titres de niveau III à un bac +2 et les titres de niveau IV à un niveau bac.

VAE (validation des acquis l'expérience). Ce dispositif permet de valoriser les connaissances et savoirs engrangés à l'occasion d'une activité salariée ou non afin d'obtenir une certification, sans forcément suivre (ou en suivant partiellement) une formation. S'adresse à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, à condition de justifier d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.